

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-15280 / 102103
transGourmet Schweiz AG, 1023 Crissier
départements produits frais.
besoins spéciaux de consommation
4 H, 2 F
01.01.2010–31.12.2010 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 09-15349 / 102141
Coop, Bâle Région Suisse Romande, 1762 Givisiez
Surgelés
besoins spéciaux de consommation
25 H
11.12.2009–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-15279 / 100574
Provimi Kliba SA, 1305 Penthalaz
moulin et usine de produits fourragers : fabricati
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H
14.01.2010–31.01.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-15302 / 100391
Société Coopérative Migros Vaud, 1024 Ecublens VD
Poissonnerie
besoins spéciaux de consommation
20 H, 20 F
01.02.2010–31.01.2013 (Renouvellement)
- 09-15304 / 100462
Jowa AG, 1024 Ecublens VD
Emballage, préparation de la pâte, fabrication, cuisson, logistique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
249 H, 246 F
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 09-15303 / 100462
Jowa AG, 1024 Ecublens VD
Maintenance technique et installation
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
15 H
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-15278 / 101363
Tuileries & Briqueteries SA, Bardonnex, – Bardonnex
four (cuisson): poste de contrôle et surveillance hors des heures de production
«usine».
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
4 H
01.02.2010–31.01.2013 (Renouvellement/modification)
- 09-15344 / 100668
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier
Ligne Perfusion Flacons (zone de remplissage-stérilisation) et Ligne Nutrition
Queutage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 H
01.03.2008–31.03.2011 (Modification)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 09-15335 / 100668
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier
Ligne Préparation des Solutions (Dpt Prep Sol)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
01.04.2008–31.03.2011 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-15182 / 100012
Nestlé Suisse SA, 1636 Broc
production chocolat, secteurs: confiserie, tablette, ligne Bindler, conditionnement et expédition.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
171 H, 315 F
06.04.2009–31.03.2012 (Modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-15224 / 100563
Nestlé Suisse SA, 1350 Orbe
conditionnement du café.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
17 H, 4 F
09.11.2009–30.04.2010 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

8 décembre 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail